



02131719

FORMULE IV

MONITEUR BELGE
DIRECTION

22-10-2002

BELGISCH STAATSBLAAD
BESTUUR

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de **Tournai**
le **17 OCT. 2002**
RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCEACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ "ETABLISSEMENTS CAUCHIE"

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue des Récollets, 24-26 à 7800 ATH

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ TOURNAI n° 54.352

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 418.608.151

7. Objet de l'acte

▷ AUGMENTATION DE CAPITAL NOMINATION DE GERANTSTexte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé,
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société Privée
à Responsabilité Limitée "ETABLISSEMENT CAUCHIE" ayant son siège
social à 7800 ATH, rue des Récollets, 24-26, dressé par Maître Jean ROSE,
Notaire à ORMEIGNIES (ATH), le dix-neuf août deux mille-deux. Ladite
assemblée générale a décidé :

I- Conversion du capital de UN MILLION DEUX CENT MILLE
1 200 000) FRANCS BELGES en VINGT NEUF MILLE SEPT CENT
QUARANTE SEPT EUROS VINGT-DEUX CENTS.

II- Augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT
CINQUANTE DEUX EUROS SEPTANTE HUIT CENTS, pour le porter à
TRENTE MILLE (30.000) EUROS, par incorporation des réserves, sans émission
de nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale.

III- Modification de l'article six des statuts :
" ARTICLE SIX-CAPITAL SOCIAL-SOUSCRIPTION-LIBERATION. Le
capital social est fixé à la somme de trente mille (30.000) EUROS, divisé en mille
deux cents parts sociales, sans désignation de valeur nominale. "

IV- Confirmation du mandat de gérance de Madame Marie-Louise
CAUCHIE, et nomination de deux gérants supplémentaires:

1- Monsieur Patrick QUENEHEN

2- Monsieur Philippe QUENEHEN.

Les trois gérants auront pouvoirs d'agir ensemble ou séparément. Le mandat des
gérants sera illimité et sera rémunéré.

IV- Adaptation des statuts au Code des Sociétés, et modification
de l'article dix-neuf des statuts :

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

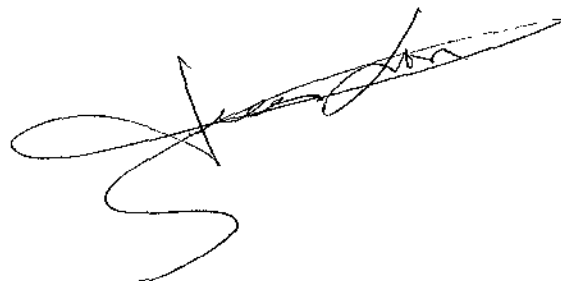
Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

"Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé au Code des Sociétés. Toutes dispositions des présents statuts qui seraient en opposition avec une prescription impérative ou prononcée dudit Code ou d'une disposition légale, doit être réputée non écrite."

Pour extrait conforme aux fins de publicité

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.